

AVIS DE COURSE TOUR VOILE 2025



**Course en équipage
Classe Figaro Beneteau**



SOMMAIRE

PREAMBULE

1. AUTORITÉ ORGANISATRICE
2. RÈGLES
3. INSTRUCTIONS DE COURSE
4. COMMUNICATION
5. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE
6. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS
7. EQUIPAGE
8. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES
9. PROGRAMME
10. CONTROLE DE JAUGE ET SECURITE
11. PARCOURS
12. JURY ET SYSTEME DE PENALITES
13. CLASSEMENTS
14. PLACES AU PORT
15. COMMUNICATION RADIO
16. PRIX
17. PROTECTION DES DONNEES
18. ETABLISSEMENT DES RISQUES
19. RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR
20. ASSURANCES
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Annexe Prescriptions Fédérales

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre pour une infraction à cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

PREAMBULE - PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1. AUTORITE ORGANISATRICE (AO)

Le « Tour Voile », course en Figaro Beneteau 3 est une course organisée par la société Ultim Sailing sous l'égide de la FFVoile.

Cette course se dispute en équipage du 25 juin au 13 juillet 2025.

2. REGLES

La course sera régie par :

2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) avec les modifications suivantes :

2.1.1 Par l'Annexe WP de World Sailing, Règles pour les Waypoints, qui modifie la définition de Marque pour inclure un Waypoint.

2.1.2 Dans la RCV 32.2, la dernière phrase est supprimée et remplacée par le texte suivant « Le parcours peut être raccourci soit avant, soit après le franchissement de la ligne d'arrivée par le premier bateau. »

2.1.3 Dans la RCV A.5.1, supprimer "qui n'a pas effectué le parcours"

2.2 Les prescriptions nationales traduites pour les étrangers seront disponibles sur le site de la FFVoile,

2.3 Les règlements fédéraux,

2.4 La Partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.

2.5 Les RSO de la catégorie 3 avec radeau.

2.6 Les règles de Classe Figaro Beneteau 3 : RC FB3 v2025.

2.7 Une charte de non-routage sera signée par chaque concurrent avant le départ de l'épreuve.

2.8 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les différents parcours seront mis en ligne au plus tard le 15 juin 2025 sur le site de l'épreuve.

4 . COMMUNICATION

Tableau officiel :

Toutes les informations affichées sur le tableau officiel d'information seront disponibles en ligne sur le site internet de la course (<https://www.tourvoile.fr/la-course/tableau-officiel-2/>) et pourront être dupliquées sur une messagerie instantanée mise en place pour l'épreuve.

5. PUBLICITE DE L'EPREUVE [NP]

5.1 En application de la Règlementation 20 de World Sailing (Code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'AO.

5.2 En cas de publicité sur le bateau, la carte de publicité FFVoile 2025 sera demandée aux skippers titulaires d'une licence Club FFVoile lors de la confirmation des inscriptions.

5.3 En l'absence des marquages de l'AO, celle-ci pourra décider de l'application d'une pénalité de 500euros TTC par jour d'absence de marquage.

5.4 Les modalités de marquages seront précisées ultérieurement par l'AO et mise en ligne sur le tableau officiel.

6. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

6.1 Type de bateaux

L'épreuve se court sur des monotypes Figaro Beneteau 3 possédant un certificat de jauge CFB3 2025 valide et être en règle avec les autorités maritimes.

6.2 Inscription du bateau

Chaque bateau peut être engagé sous le nom d'un ou plusieurs sponsors. L'AO se réserve le droit de refuser l'inscription d'un bateau ou un nom d'inscription de bateau, conformément à la RCV 76.1.

Lors de leur inscription les Teams devront renseigner la liste de leurs partenaires et sponsors.

6.3 Nom de Team / Bateau

Par Team, on entend l'ensemble de l'équipe engagée, c'est-à-dire aussi bien l'équipage que l'équipe assistance (équipe média, équipe technique, équipe logistique, ...). Le Team est placé sous la responsabilité du skipper et/ou d'un Team Manager.

Le nom du Team sera représenté sur tous les supports et documents de communication en lettres majuscules.

Le nombre de caractères utilisés est limité à 35 signes.

6.4 Inscription Tour Voile

➤ Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription en ligne et les frais d'inscription sont à compléter et à régler avant le 23 mai 2025. ([LIEN](#)). Pour faciliter les démarches d'inscriptions et la communication de l'événement, l'AO encourage les Teams à compléter leur formulaire le plus tôt possible.

Les Teams devront envoyer à l'AO un dossier composé du CV nautique du skipper et de celui des membres de l'équipage, avant le 6 juin 2025.

L'inscription au Tour Voile comprend pour l'ensemble des Teams :

- L'engagement du Team sur l'ensemble de la compétition
- La présentation du Team dans le programme officiel et sur le site web
- L'accès à tous les espaces réservés aux Teams :
 - Infrastructures du Village Assistance,
 - Infrastructures du Village Officiel et Animations : Salle de Presse, Espace navigateurs, ...
- La fourniture de cagnards, des pavillons, Pavois, Stickers Bôme – Tableau Arrière...
- La mise à disposition de photos et vidéos libres de droits.

➤ Modalité de règlement

Les frais d'inscription jusqu'au 23 mai s'élèvent à 3 700 euros HT soit 4 440 euros TTC. Après le 23 mai ils seront majorés de 20% soit 4 440 euros HT (5 328 euros TTC). Les règlements sont à adressés par virement en précisant le nom du skipper et du bateau sur le compte suivant : IBAN **FR76 1380 7005 6102 8219 1166 351**. L'inscription ne sera définitive que si toutes les conditions d'admission ont été remplies.

Remboursement des frais d'inscription :

- Toute inscription est définitive.
- En cas de candidature non retenue par l'AO, l'intégralité des sommes versées sera remboursée au skipper.
- En cas d'annulation de l'épreuve par l'AO pour des raisons propres ou cas de force majeure, les frais d'inscription seront totalement remboursés.

➤ Caution

Une caution de 500 € pour la balise de positionnement sera demandée à la confirmation des inscriptions.

➤ Documents administratifs

Les Teams devront impérativement :

- a) Avoir rempli la base de données de la Classe Figaro Beneteau avec l'ensemble des documents administratifs relatifs au bateau, aux skippers et membres d'équipage : documents bateau, radeau, assurance... Il est de la responsabilité des skippers de bien remplir cette base avec les informations qu'ils auront renseignées.
- b) Présenter la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf

- Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- c) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger présenter :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- d) Les équipiers mineurs doivent présenter une autorisation parentale de participation à la course et désigner un adulte responsable âgé de 21 ans ou plus présent à bord en même temps que le mineur sur l'épreuve.
- e) Au moins un membre d'équipage présent à bord doit être titulaire d'un certificat de stage World Sailing (Formation survie et premiers secours) en cours de validité.
Pour les étrangers, au moins un membre d'équipage présent à bord doit être titulaire d'un certificat de stage World Sailing tel que requis dans la RSO 6.01 (WS approved) et un certificat de premiers secours satisfaisant à la RSO 6.05.2
- f) Au moins un membre d'équipage présent à bord doit être titulaire d'un certificat restreint de radiotéléphoniste.
- g) Conformément à la RCV 4.3 c), les concurrents devront remettre à l'AO le formulaire de renonciation à recours dûment daté et signé.

7. EQUIPAGE

7.1 Skipper / Chef de bord

Le Skipper est la personne désignée pour représenter l'équipage. Son nom apparaît sur les classements officiels du Tour Voile.

Le skipper représente l'équipage dont il est le porte-parole auprès de la Direction de Course et de l'AO.

Le Team peut solliciter auprès de l'AO le droit de communiquer sur le nom d'un skipper et un co-skipper.

Le skipper, est le chef de bord responsable du bateau et de l'équipage ainsi que de toute autre personne embarquée.

En cas de force majeure en accord avec l'organisateur, si le skipper (chef de bord) n'est pas présent physiquement à bord il devra désigner un chef de bord dont le nom sera précisé dans la liste d'équipage remise avant chaque départ.

7.2 Composition de l'équipage

L'équipage doit être constitué de 4 personnes.

Chaque équipage en course devra obligatoirement embarquer au minimum :

- Deux jeunes âgés de 16 à 26 ans

L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année en cours.
Pour l'édition 2025, cela correspond aux jeunes nés entre le 1er janvier 1999 et le 31 décembre 2009 inclus.

- Une femme
- Une personne sans restriction

Tout changement d'équipiers est autorisé sur l'ensemble des étapes, en respectant les quotas définis en haut.

8. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Selon l'article RC FB3 v2025 (D.9.2) et pour précision pour le Tour Voile, chaque membre d'équipage devra porter en permanence une balise individuelle AIS pendant les courses. Le numéro d'identification devra être communiqué à l'AO lors des contrôles.

De même un transpondeur AIS (émetteur / récepteur) devra être en état de fonctionnement à bord de chaque bateau (RSO 3.29.1). Des tests d'émission pourront être faits lors des contrôles de départ.

La règle de classe RC FB3 v2025 D.9.3.3 est modifiée puisque le téléphone portable sera autorisé à bord.

9 . PROGRAMME

9.1 Programme Tour Voile

Mardi 24 juin	09h00 : Accueil des premiers bateaux – Montage Village	Ville du Grand Départ (Morbihan)
Mercredi 25 juin	09h00 : date limite arrivée des bateaux 09h00 : Contrôles Sécurité et inscriptions	Ville du Grand Départ
Jeudi 26 juin	08h00-12h00 & 13h30-17h30 : Contrôles Sécurité et inscriptions 08h30 – 11h30 : Rencontres scolaires (A confirmer) 17h30 : Briefing concurrents suivi d'un pot d'accueil	Ville du Grand Départ
Vendredi 27 juin	Journée : courses inshore 12h00 – 18h00 : Grand Prix 18h00 : présentation des équipages - remise des prix des courses inshore	Ville du Grand Départ
Samedi 28 juin	10h00 : Départ de la Grande Course	Ville du Grand Départ
Dimanche 29 juin	Arrivée de la Grande course	Ville 2 (Charente Maritime)
Lundi 30 juin	Journée : courses inshore Rencontres Scolaires Remise de prix et Soirée Officielle	
Mardi 1 ^{er} juillet	Rencontres Scolaires Départ de la Grande Course	
Mercredi 2 juillet	Arrivée de la course offshore	Ville 3 (Loire Atlantique)

Jeudi 3 juillet	Journée : course inshore Remise des prix & Soirée Officielle	
Vendredi 4 juillet	Journée : départ course offshore	
Samedi 5 juillet	Arrivée offshore	Ville 4 (Finistère)
Dimanche 6 juillet	Journée : courses inshore Remise des prix	
Lundi 7 juillet	Journée : courses inshores et départ offshore	
Mardi 8 juillet	Arrivée Offshore	Ville 5
Mercredi 9 juillet	Journée : courses inshore Remise des prix	
Jeudi 10 juillet	Journée : courses inshore et départ offshore	
Vendredi 11 juillet	Arrivée course offshore	Ville 6 (Normandie)
Samedi 12 juillet	Journée : courses inshore	
Dimanche 13 juillet	Journée : courses inshore Remise des prix et Soirée de clôture	

9.2 Obligations de présence des skippers [DP][NP]

La présence des équipages est obligatoire aux briefings, réceptions officielles, remises des prix et opérations de relations publiques mentionnés comme tel dans un avenant ultérieur.

9.3 Modification du programme

Selon les modalités qui seront prévues dans les IC, l'AO, en relation avec le comité de course et la direction de course, se réserve le droit :

- De modifier le programme en avançant l'heure de départ ou en retardant le départ de la course.
- De modifier le parcours
- De raccourcir la course ou l'épreuve et la date de la remise des prix

10. CONTROLES DE JAUGE ET SECURITE

Des contrôles de jauge et de sécurité seront faits par le comité technique désigné sur l'épreuve.

[DP] Pour ces contrôles, la présence du skipper est obligatoire.

Il est de la responsabilité du chef de bord de s'assurer que les plombages sont en état. En cas d'infraction constatée à la suite d'un contrôle, des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification pourront être appliquées.

Concernant les voiles autorisées sur le Tour Voile :

Pour le Tour Voile 2025, les voiles déclarées sont hors quota, cependant celles-ci doivent être d'occasion au sens de l'article G.1.7 des RCFB3v2025.

Pour le Tour Voile et l'embarquement des pares-battage se référer à RCFB3v2025 H.2.2 ET annexe FB3 AX-13B

11. PARCOURS

L'épreuve est constituée de courses comprenant des parcours techniques et des parcours au large (étapes de ralliement ou parcours côtiers).

Le parcours du Tour Voile s'étend le long des côtes de la façade Atlantique jusqu'à La Manche.

Les skippers devront embarquer, au minimum, les cartes marines « papiers » et les livres des feux suivants ou leurs équivalents : Cartes marines papier à jour des zones fréquentées.

12. JURY ET SYSTEME DE PENALITE

12.1 Un jury national sera constitué conformément aux règlements fédéraux et sera présent pendant toute la durée de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel sous réserve de la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile.

12.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12.3 Sauf en cas de compensations financières, une infraction aux règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 1 point jusqu'à la disqualification.

13. CLASSEMENT

13.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

13.2 Coefficients

A chaque course, un coefficient multiplicateur est appliqué aux points obtenus. Il ne pourra pas être augmenté et ne pourra être que diminué. Ce coefficient est précisé dans les Fiches Course complétant les Instructions de Course.

Les coefficients seront établis de la manière suivante :

- Les parcours construits sont affectés d'un coefficient 0.5
- Les parcours côtiers inférieurs à 30 milles sont affectés d'un coefficient 1.
- Les parcours côtiers supérieurs à 30 milles et inférieurs à 100 milles sont affectés d'un coefficient 2.
- Les parcours, au large, supérieurs à 100 milles sont affectés d'un coefficient 3.

La distance de référence sera la route orthodromique directe, calculée par la Direction de Course.

13.3 Scores retirés

Aucune course courue ne pourra être retirée. Ceci modifie la RCV A2.

13.4 Classement Général

Le classement du Tour Voile sera obtenu en effectuant le total des scores de chaque course. Le bateau ayant totalisé le plus petit score sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex-aequo, le classement de la course la plus longue départagera les bateaux à

égalité de points. Si des égalités persistent, le classement de la course de longueur immédiatement inférieure sera utilisé et ce jusqu'à disparition de l'égalité. Ceci modifie la RCV A8.

14. PLACES AU PORT

Les bateaux seront accueillis gratuitement dans les ports escales de la course. Pour le port de la ville d'arrivée, les bateaux seront autorisés à rester 1 jour maximum après la remise des prix.

15. COMMUNICATION RADIO [NP][DP]

Toutes les communications extérieures sont autorisées sauf les communications pouvant aider un concurrent dans le domaine de la stratégie de course, du routage et/ou de la réception de données météorologiques.

16. PRIX

Le Nom de l'équipage vainqueur sera gravé sur le Trophée historique de l'épreuve. Un second trophée pour l'édition 2025 sera remis au vainqueur. Le voilier vainqueur du Tour Voile gagnera également une invitation pour le Tour Voile 2026.

17. PROTECTION DES DONNEES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en

course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19. RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourra être que contractuelle et explicite.

20. ASSURANCE

Tous les bateaux devront présenter une attestation d'assurance valide pour la durée de l'épreuve dès leur arrivée dans le port de départ.

Les skippers sont responsables vis-à-vis de l'AO de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages lors de l'épreuve.

L'absence d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'AO ou de ses partenaires.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Organisation générale

Ultim Sailing - Heron Building - 66 avenue du Maine - 75014 Paris

- SARROT Mathieu
mathieu.sarrot@gmail.com
M : +33 6 60 67 10 00
- BACHELLERIE Emmanuel
e.bachelierie@ultimsailing.com
M : +33 6 07 40 67 68

Direction de course

- CHATEAU Yann – Directeur de course au large
- yann.chateau@gmail.com / M : +33 6 60 52 07 37
- RENOUE Claire – Directrice de course adjointe
claire.renou17@gmail.com / M : +33 6 87 11 69 66